

Service des eaux d'Ardon
Administration communale
Place Saint-Jean
1957 Ardon



Entreprise N° : 33055/16742

Sion, le 17 juillet 2025

RAPPORT D'ANALYSE

N° de dossier : 25-VS-20948

V 1



N° d'échantillon : 25-75879

ADRESSE(S)

Lieu de prélèvement : Service des eaux d'Ardon, Place Saint-Jean , 1957 Ardon
Consultant externe : aquaTech Services SA, Route de la Muraz 29, 1950 Sion
Personne responsable : Monsieur Gérard VALETTE, Service des eaux d'Ardon, Place Saint-Jean , 1957 Ardon

CONTEXTE

But du contrôle : Contrôle officiel / Eau potable / Service des eaux d'Ardon
Prélèvement du : 26.05.2025 à 10h00
Date arrivée : 26.05.2025
Effectué par : Monsieur Yann SIRISIN, Inspecteur cantonal des eaux potables et des piscines

DESCRIPTION

Dénomination spécifique : Eau potable dans le réseau de distribution
Secteur : 605 - ARDON
Lieu de prélèvement : 3 - Fontaine de la Pontaise; Rue du Château X : 2 585 825 Y : 1 117 750
Température de l'eau : 10.2 °C
VS-Document ajouté : Liste des pesticides 06.2024 - FR.pdf

INTRODUCTION

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a réévalué en juin 2020 les risques pour la santé liés à la présence de substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) dans les aliments. Le 16 décembre 2020, de nouvelles valeurs maximales pour les PFAS dans l'eau potable ont été définies dans l'UE. La somme de tous les acides carboxyliques et sulfoniques perfluorés (C4-C13) est désormais soumise à une valeur maximale de 0.1 mg/l, et la somme de tous les PFAS à une valeur maximale de 0.5 mg/l. Ces valeurs maximales sont valables dans tous les pays de l'Union Européenne depuis le 12 janvier 2023. Une période de transition est prévue jusqu'au 12 janvier 2026 afin de prendre les mesures nécessaires pour garantir de ces valeurs maximales. D'autres pays comme l'Allemagne ou le Danemark ont défini ou sont en train de définir des valeurs maximales supplémentaires pour les substances particulièrement critiques que sont l'acide perfluorooctane sulfonique (PFOS), l'acide perfluorooctanoïque (PFOA), l'acide perfluorohexane sulfonique (PFHxS) et l'acide perfluorononanoïque (PFNA). La Suisse est également en train de définir de nouvelles valeurs maximales pour les PFAS dans l'eau potable. Tant que celles-ci ne sont pas encore entrées en vigueur, l'eau potable est évaluée selon la législation actuelle, soit max. 0.3 mg/l pour l'acide perfluorooctane sulfonique (PFOS) et l'acide perfluorohexane sulfonique (PFHxS) et max. 0.5 mg/l pour l'acide perfluorooctanoïque (PFOA). On peut s'attendre à ce que les futures valeurs maximales pour les PFAS soient plus strictes. Dès que les nouvelles valeurs maximales seront entrées en vigueur, les valeurs de mesure disponibles devront être évaluées dans le cadre de l'autocontrôle par le service des eaux selon la nouvelle législation et les mesures nécessaires devront être prises.



RÉSULTATS D'ANALYSES

VS-Chimie

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
VS-0560-MOP	Pesticides Somme pesticides validés	non décelé	max. 0.500 µg/L	Conforme
VS-0396-MOP	Acide perfluoro butanoïque	non décelé		
VS-0396-MOP	Acide perfluorobutane sulfonique	non décelé		
VS-0396-MOP	Acide perfluoro décanoïque	non décelé		
VS-0396-MOP	Acide perfluoro dodécanoïque	non décelé		
VS-0396-MOP	Acide perfluorododécane sulfonique *	non décelé		
VS-0396-MOP	Acide perfluorodécane sulfonique *	non décelé		
VS-0396-MOP	Acide perfluoro héptanoïque	non décelé		
VS-0396-MOP	Acide perfluoroheptane sulfonique	non décelé		
VS-0396-MOP	Acide perfluoro hexanoïque	non décelé		
VS-0396-MOP	Acide perfluorohexane sulfonique	non décelé	max. 300.0 ng/L	Conforme
VS-0396-MOP	Acide perfluoro nonanoïque	non décelé		
VS-0396-MOP	Acide perfluorononane sulfonique	non décelé		
VS-0396-MOP	Acide perfluoro octanoïque	non décelé	max. 500.0 ng/L	Conforme
VS-0396-MOP	Acide perfluorooctane sulfonique	non décelé	max. 300.0 ng/L	Conforme
VS-0396-MOP	Acide perfluoro pentanoïque	non décelé		
VS-0396-MOP	Acide perfluoropentane sulfonique	non décelé		
VS-0396-MOP	Acide perfluoro tridécanoïque *	non décelé		
VS-0396-MOP	Acide perfluorotridécane sulfonique *	non décelé		
VS-0396-MOP	Acide perfluoro undécanoïque	non décelé		
VS-0396-MOP	Acide perfluoroundécane sulfonique *	non décelé		
VS-0396-MOP	Somme des substances per- et polyfluoroalkylées *	non décelé		
VS-0365-MOP	Indice hydrocarbures C10 à C40 *	<20 µg/L	max. 20 µg/L	Conforme
VS-0399-MOP	Aluminium	2.1 µg/L	max. 200.0 µg/L	Conforme
VS-0399-MOP	Antimoine	< 0.2 µg/L	max. 5.0 µg/L	Conforme
VS-0399-MOP	Argent	< 0.2 µg/L	max. 100.0 µg/L	Conforme
VS-0399-MOP	Arsenic	< 0.2 µg/L	max. 10.0 µg/L	Conforme
VS-0399-MOP	Barium	5.4 µg/L		
VS-0399-MOP	Bore *	3.4 µg/L	max. 1000.0 µg/L	Conforme
VS-0399-MOP	Cadmium	< 0.1 µg/L	max. 3.0 µg/L	Conforme
VS-0399-MOP	Chrome	< 0.2 µg/L	max. 50.0 µg/L	Conforme
VS-0399-MOP	Cobalt	< 0.1 µg/L		
VS-0399-MOP	Cuivre	0.6 µg/L	max. 1000.0 µg/L	Conforme
VS-0399-MOP	Fer	< 0.02 mg/L	max. 0.20 mg/L	Conforme
VS-0399-MOP	Manganèse	< 0.2 µg/L	max. 50.0 µg/L	Conforme
VS-0399-MOP	Mercure	< 0.02 µg/L	max. 1.00 µg/L	Conforme
VS-0399-MOP	Nickel	< 0.2 µg/L	max. 20.0 µg/L	Conforme
VS-0399-MOP	Plomb	< 0.1 µg/L	max. 10.0 µg/L	Conforme
VS-0399-MOP	Sélénium	< 0.2 µg/L	max. 10.0 µg/L	Conforme
VS-0399-MOP	Strontium	0.4 mg/L		
VS-0399-MOP	Uranium	0.3 µg/L	max. 30.0 µg/L	Conforme
VS-0399-MOP	Zinc	1.4 µg/L	max. 5000.0 µg/L	Conforme

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale; M: Valeur directive



* : Paramètre mesuré à l'aide d'une méthode non accréditée.

APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

La liste des pesticides quantifiés se trouvent dans l'annexe du rapport.

Cet échantillon est conforme au droit en vigueur pour les paramètres analysés.

REMARQUE

Le présent rapport d'analyse ne concerne que l'échantillon prélevé. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

Yann Sirisin
Inspecteur des eaux potables et des piscines
Ce rapport a été produit par voie électronique et est valable sans signature

Copie(s) à : Service des eaux d'Ardon, Monsieur Gérard VALETTE, Place Saint-Jean , 1957 Ardon
aquaTech Services SA, Route de la Muraz 29, 1950 Sion

Annexe(s) : Paramètres mesurés en screening



N° d'échantillon : 25-75879 V 1

PARAMÈTRES MESURÉS EN SCREENING

N° d'échantillon : 25-75879

Désignation : Eau potable dans le réseau de distribution

VS-Chimie

Méthode-N° VS-0560-MOP

<i>Paramètre</i>	<i>Résultat</i>
Pesticides	< 0.01 µg/L

<i>Paramètre</i>	<i>Résultat</i>
------------------	-----------------

